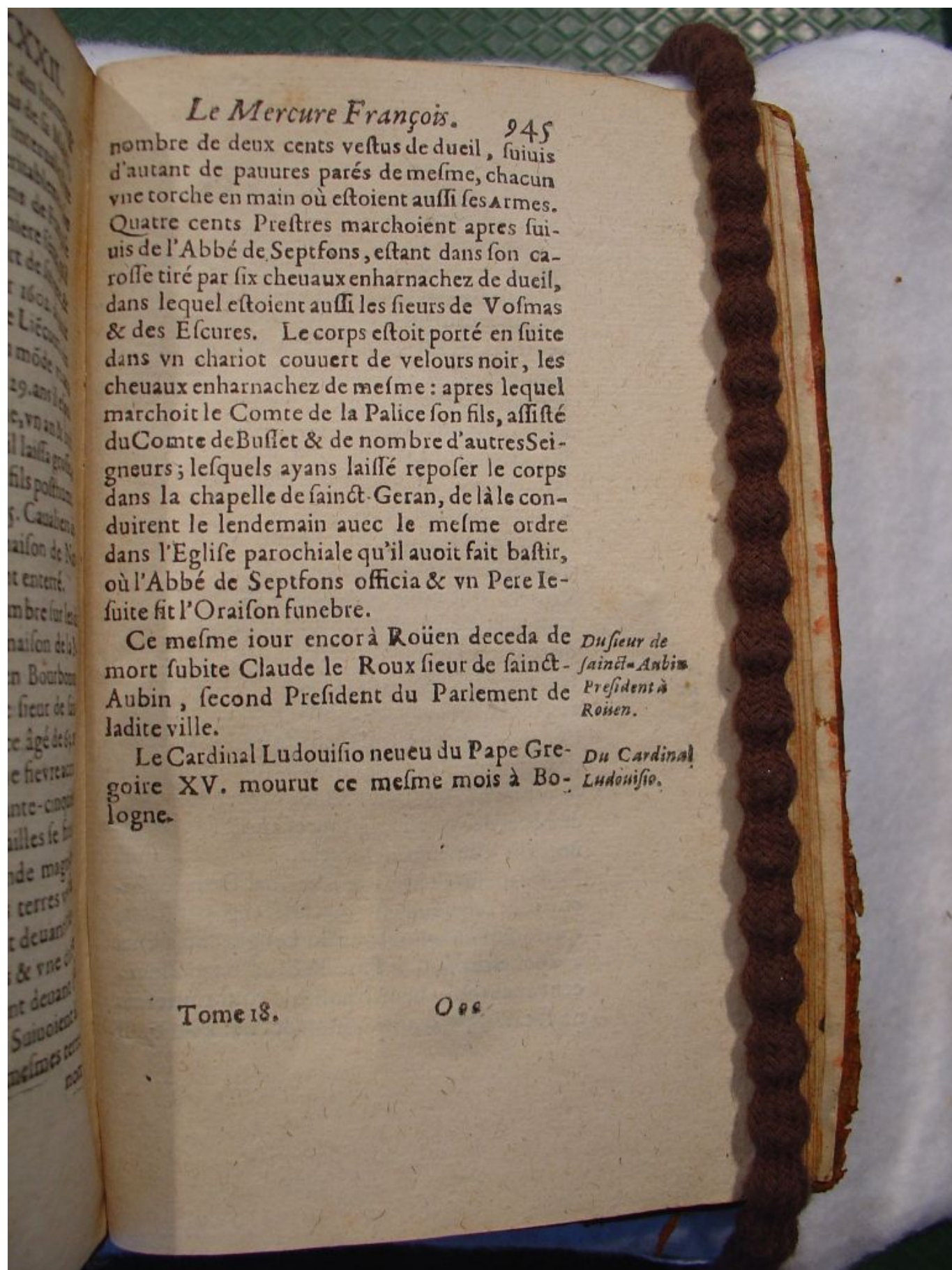


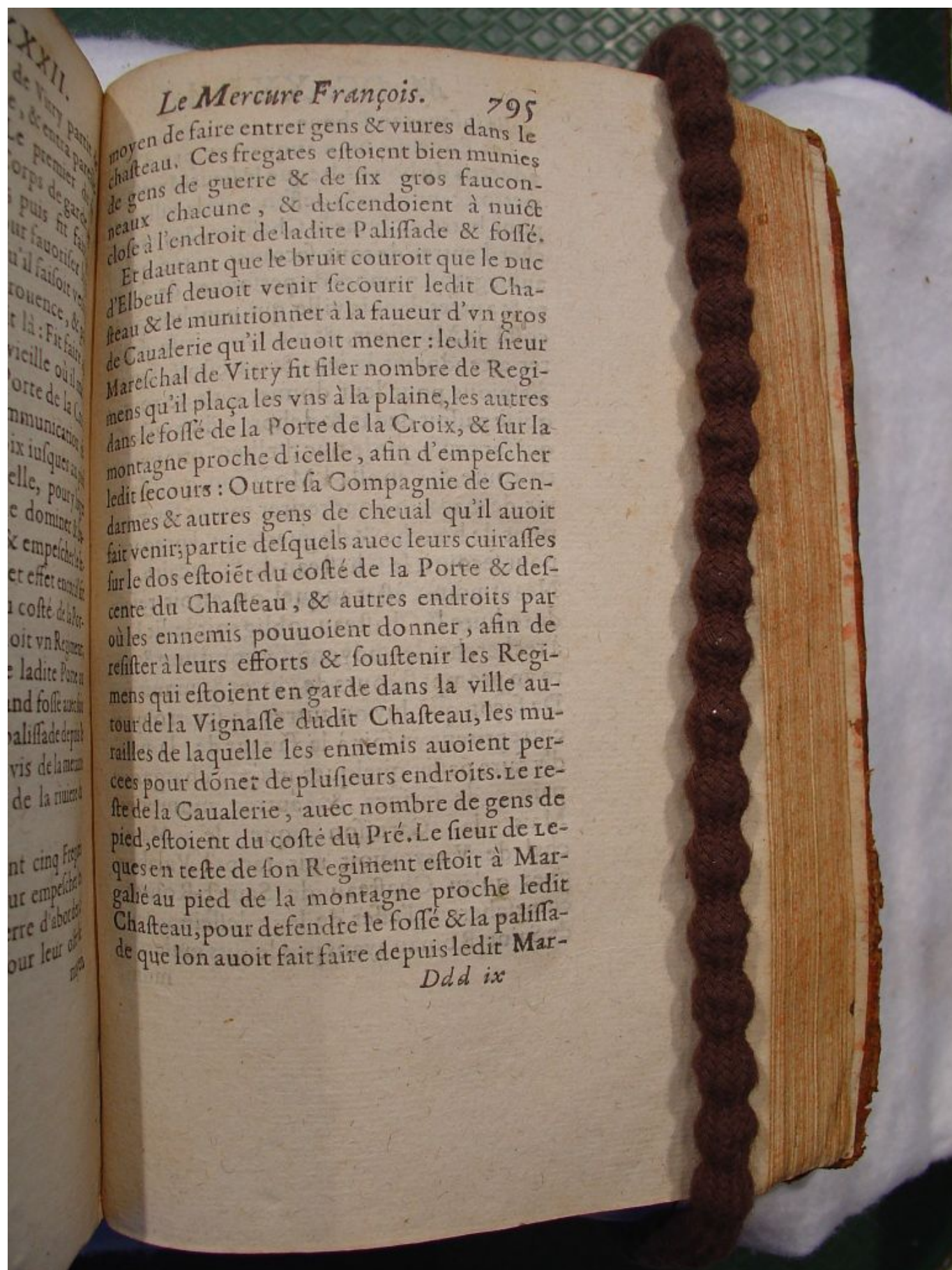
1632_945.jpg



1632_791bis.jpg



1632_795_01.jpg



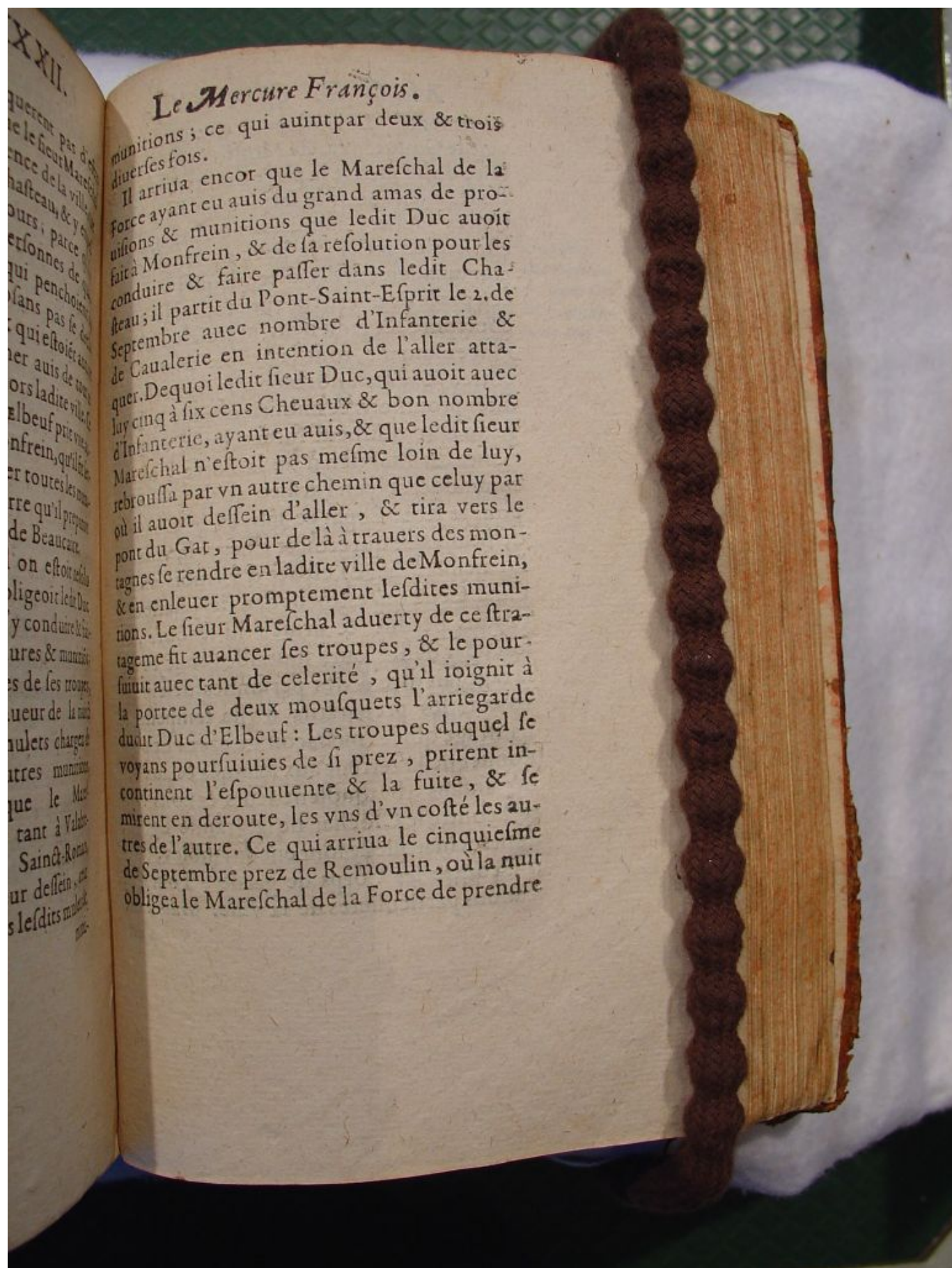
1632_795_02.jpg



M. DC. XXXII.

galié iusques au Rhone.
 Les Ennemis ne manquerent pas d'estre
 aduertis du bon ordre que le sieur Marechal
 mettoit tant pour la deffence de la ville que
 pour battre en ruine le Chasteau, & y em-
 cher l'entree de tout secours, parce qu'il y
 auoit grand nombre de personnes de qual-
 té & autres dans la ville qui penchoient du
 costé de Monsieur, & n'osans pas se de-
 rer attendoient le ieu; & qui estoient autours
 d'espions pour leur donner auis de tout ce
 qui se passoit dedás & dehors ladite ville. Ce
 qui fut cause que le duc d'Elbeuf prit vne au-
 tre route, & s'en alla á Monfrein, qu'il fit ser-
 uir de magazin pour retirer toutes les muni-
 tions de bouche & de guerre qu'il preparoit
 pour secourir le Chasteau de Beaucaire.
 Neantmoins l'estat auquel on estoit resolu
 de reduire le Chasteau, obligeoit ledit Duc
 á rechercher les moyens d'y conduire & fai-
 re vn prompt secours de viures & munitions,
 De façon que luy ou autres de ses troupes,
 entreprirent vn soir á la faueur de la nuit
 d'y faire passer quelques mulets charges de
 pain, de farines & autres munitions.
 Mais la Garnison que le Mare-
 chal de Vitry auoit mis tant á Valabre-
 gues qu'au Chasteau de Saint-Roman,
 empescherent l'effet de leur dessein, ceux
 de Saint-Roman ayans pris lesdits mulets & mu-
 ni-

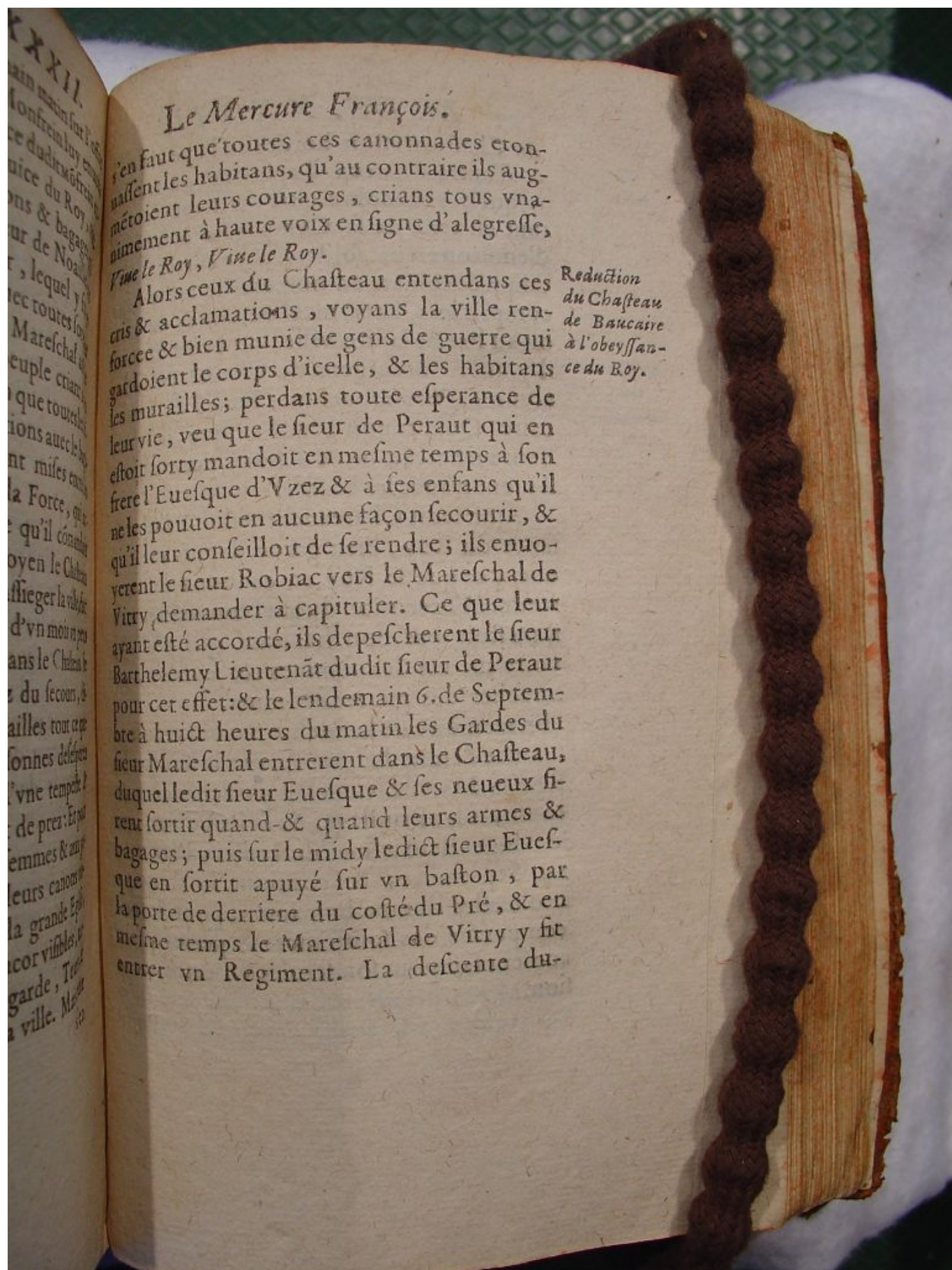
1632_795_03.jpg



1632_795_04.jpg



1632_795_05.jpg



1632_795_06.jpg

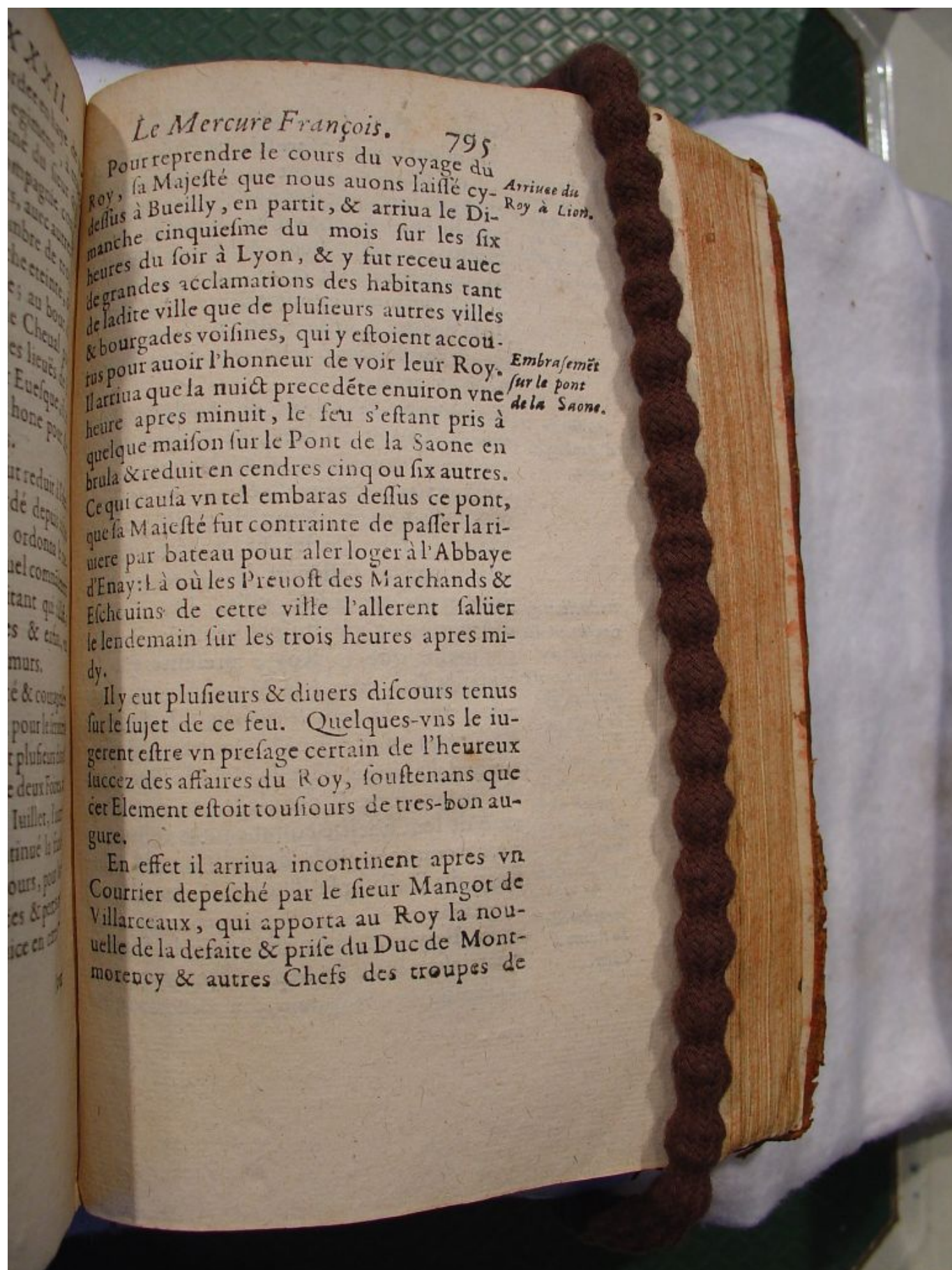


M. DC. XXXII.
 dit Chasteau estoit bordee en haye de paille
 & d'autre de deux Regimens, à travers
 lesquels Vezénobre aîné du sieur de Pe-
 raut en teste de sa Compagnie composée
 d'environ trente soldats, avec autres com-
 pagnes & soldats en nombre de trois cents
 compris les Chefs, meche eteinte, de-
 dit au Pré de ladite ville; au bout duquel
 il y auoit force gens de Cheual pour
 accompagner à quelques lieues de la
 caire. Quant audit sieur Euesque, il se fit
 dans vn Bateau sur le Rhone pour aller à
 Auignon avec ses hardes.

Ainsi ledit Chateau fut réduit à l'obé-
 sance du Roy, bien gardé depuis quel-
 ques à ce que le Roy en ordonna le ré-
 ment: à l'exécution duquel commandement
 il n'estoit pas bon habitant qui n'allât,
 voire mesme les femmes & enfans, en
 arracher des pierres des murs.

En memoire de la fidelité & couragieuse
 sistance desdits habitans, pour le service du
 Roy, sa Majesté leur a fait plusieurs don-
 confirmé les Priuileges de deux Foires, en
 le vingt-deuxiesme de Iuillet, l'année
 24. Septembre; & continué la fran-
 se d'icelles durant huit iours, pour les
 compenser des souffrances & pertes qu'ils
 auoient fait pour son service en cette oc-
 sion.

1632_795_07.jpg



1632_793bis.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan